

Page: 1/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751
- · UFI: GVU0-K0TC-400X-VPV7
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs professionnels.

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher S.A.S.

Z.A. des Petits Carreaux 5, avenue des Coquelicots F - 94865 Bonneuil sur Marne Tel.: +33-1-4399-6770

Kärcher AG

Industriestr. 16 CH - 8108 Dällikon Fon: +41-44-8466-759

Internet: www.karcher.com

· Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management@de.kaercher.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

- FR



Page: 2/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide sulfamique

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

_



Page: 3/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description : Produit de nettoyage.

· Composants dangereux:				
CAS: 5329-14-6 EINECS: 226-218-8 Numéro index: 016-026-00-0 Reg.nr.: 01-2119488633-28-xxxx	acide sulfamidique Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	10-20%		
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol © Eye Irrit. 2, H319	1-5%		
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumènesulfonate de sodium © Eye Irrit. 2, H319	1-5%		
CAS: 84962-20-9 EINECS: 284-716-0 Reg.nr.: 01-2119969464-25-XXXX	Acide phosphorique, esters mixtes avec alcool butylique et éthylène glycol Met. Corr.1, H290; Eye Dam. 1, H318	≥3-≤5%		
CAS: 61725-89-1	ethoxylate d'alcool gras Numéro CAS alternatif: 120313-48-6 Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%		
CAS: 111905-52-3	alcools aliphatiques, C9-C11, principalement linéaires, éthoxylés, butoxylés Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	0,1-1%		

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu phosphates, agents de surface non ioniques <5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau :

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 4)

[·] Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



Page: 4/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 3)

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Lésions de la cornée
- · Risques Aucune autre information pertinente disponible.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- · Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 5)



Page: 5/14

Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022 Date d'impression : 31.03.2023

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 4)

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas combustible
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

Ne conserver que dans le fût d'origine

- · Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockage nécessaire dans un local collecteur

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composar	· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
112-34-5 2-(112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
VLEP (Fran		aleur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm aleur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm	
VL (Belgique		aleur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm aleur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm	
VME (Suiss	Va	aleur momentanée: 101 mg/m³, 15 ppm aleur à long terme: 67 mg/m³, 10 ppm Sc;	
· DNEL			
15763-76-5	15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
Oral	DNEL	3,8 mg/kg*d (consommateur)	
Dermique	DNEL	136,25 mg/kg*d (employé)	
		68,1 mg/kg*d (consommateur)	
•		(suite page 6)	



Page: 6/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

Inhalatoire	DNEI	(suite de la page 5)
minaratoric		6,6 mg/m3 (consommateur)
· PNEC		<u> </u>
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
PNEC		0,23 mg/l (freshwater)
	0	0,023 mg/l (marine water)
	1	100 mg/l (STP)
PNEC sedir	ment 0	0,862 mg/kg (freshwater)
	0,086 mg/kg (marine water)	
PNEC soil		0,037 mg/kg (soil)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre A/P2.

· Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
- * caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min
- · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
 - * caoutchouc nitrile 0,4 mm, 30 min
- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 7)



Page: 7/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 6)

· Protection du corps :

Vêtement de protection résistant aux acides

Bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physiqueCouleur : rouge

Odeur : spécifique au produit
 Seuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion : -1 °C

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition non déterminé
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure:
 supérieure:
 Point d'éclair
 Température d'inflammation:
 Température de décomposition:

Non déterminé.

 pas applicable
 Non déterminé.

• pH à 20 °C 0,7 • valeur du pH 1 %: 1-3

· Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· dynamique à 20 °C: 4 mPas

· Solubilité

· l'eau : entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 Pression de vapeur : Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 1,089 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.
 Densité de vapeur relative Non déterminé.
 Caractéristiques des particules Non applicable.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme : liquide

 Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

(suite page 8)



Page: 8/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 7) · Teneur en solvants : · Teneur en substances solides : 22.0 % · Modification d'état · Point/l'intervalle de ramollissement · Propriétés comburantes pas · Vitesse d'évaporation. Non déterminé. · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux. · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Corrode les métaux

Réactions aux alcalis (lessives alcalines)

Dans une solution acqueuse, dégagement de l'hydrogène au contact de métaux

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Ne convient pas aux surfaces sensibles aux acides (pierre calcaire, marbre, klinker, aluminium, etc.). métaux

(suite page 9)



Page: 9/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 8)

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :			
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			
Oral LD50 2410 mg/kg (souris) (OECD 401)			
Dermique LD50 2764 mg/kg (can)			
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium			
Oral LD50 >5000 mg/kg (Rat) (OECD 401)			
Dermique LD50 >2000 mg/kg (can)			
84962-20-9 Acide phosphorique, esters mixtes avec alcool butylique et éthylène glycol			
Oral LD50 3575 mg/kg (Rat) (OECD 401)			
111905-52-3 alcools aliphatiques, C9-C11, principalement linéaires, éthoxylés, butoxylés			
Oral LD50 >2000-<5000 mg/kg (Rat)			

- · de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique :

non applicable

(suite page 10)



Page: 10/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 9) 5329-14-6 acide sulfamidique 70,3 mg/l (Pimephales promelas) LC50/96 h 48 mg/l (Algae) ErC50/72h 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol 1300 mg/l (Lepomis macrochirus) LC50/96 h 1170 mg/l (Pseudomonas putida) EC10/16 h EC50/24 h 2850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412) NOEC >100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium LC50/96 h (statique) >100 mg/l (Oncorhynchus mykiss) EC50/48 h (statique) >100 mg/l (Daphnia magna) EC50/96 h (statique) >100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) 84962-20-9 Acide phosphorique, esters mixtes avec alcool butylique et éthylène glycol LC50/96 h >100 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203) EC50/48 h >100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202) ErC10/72h (statique) >100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) ErC50/72h (statique) >100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201) 61725-89-1 ethoxylate d'alcool gras LC50/96 h (statique) >0,1-1 mg/l (Brachydanio rerio) EC50/48 h >1-10 mg/l (Aquatic invertebrates) EC50/72 h >0,1-1 mg/l (Aquatic plants) EC10/72 h >0,1-1 mg/l (F16) 111905-52-3 alcools aliphatiques, C9-C11, principalement linéaires, éthoxylés, butoxylés LC50/96 h >1-<10 mg/l (Leuciscus idus) EC50 >1-<10 mg/l (Daphnia magna) >10-<100 mg/l (Algae) NOEC >0,1-<1 mg/l (Daphnia magna) >0,1-<1 mg/l (Algae)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 11)



Page: 11/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 10)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

UN3264

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR. IMDG. IATA

(suite page 12)



Page: 12/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 11)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.E.

(ACIDE SULFAMIQUE)

· IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

(SULPHAMIC ACID)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 8 (C1) Matières corrosives.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label 8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler :

00

· No EMS:

F-A,S-B

Stowage Category

^ ____

· Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000

......

· Catégorie de transport

ml 3

(suite page 13)



Page: 13/14

Date d'impression : 31.03.2023 Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

	(suite de la page 12
· Code de restriction en tunnels	E
·IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008			
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais		
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.		
	(suite page 14)		



Page: 14/14

Numéro de version 13 (remplace la version 12) Révision: 29.09.2022 Date d'impression: 31.03.2023

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 13)

· Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management@de.kaercher.com

· Numéro de la version précédente: 12

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent. Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0.011-136-0 RM 751/6 2.610